



STATISTIQUES ET INDICATEURS

# LES REPRISES D'EMPLOI DE DEMANDEURS D'EMPLOI AU 3<sup>E</sup> TRIMESTRE 2021



→ 

AU COURS DU 3<sup>E</sup> TRIMESTRE 2021,

## 1 258 400

DEMANDEURS D'EMPLOI ONT  
ACCÉDÉ À UN EMPLOI

**Au troisième trimestre 2021<sup>1</sup>, les reprises d'emploi de demandeurs d'emploi sont en baisse de 1,6% par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre 2020, en lien avec la baisse du nombre de demandeurs d'emploi sur la période**

Au cours du troisième trimestre 2021, 1 258 400 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B ont accédé à un emploi d'un mois ou plus, en baisse de 1,6% par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre 2020 mais en hausse de 5,6% par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre 2019.

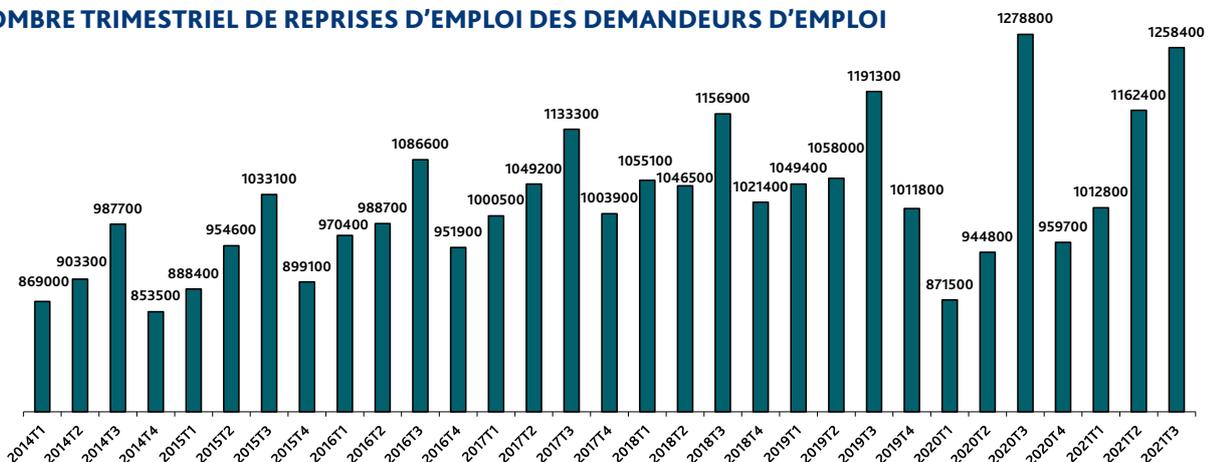
Sur ces mêmes périodes, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B est respectivement en baisse de 7,5% et de 1,4%. Ainsi, le taux mensuel moyen d'accès à l'emploi s'établit à 9,7% au 3<sup>e</sup> trimestre 2021 et celui-ci est en hausse de 0,6 point par rapport à 2019 et 2020.

Avec la réouverture de l'économie opérée suite au premier confinement, le nombre de reprises d'emploi a atteint un niveau record au 3<sup>e</sup> trimestre 2020. En effet, beaucoup de demandeurs d'emploi en activité réduite qui avaient perdu leur emploi pendant le confinement l'ont retrouvé ensuite.

Par ailleurs, le nombre de reprises d'emploi connaît habituellement des fluctuations saisonnières importantes [cf. graphique 1] : on observe en particulier un pic d'accès à l'emploi au troisième trimestre, et à l'inverse un creux au quatrième trimestre. Cette saisonnalité a été perturbée en 2020 par le fort impact des conséquences économiques de la crise sanitaire.

GRAPHIQUE 1

NOMBRE TRIMESTRIEL DE REPRISES D'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA). Données brutes, France entière

Définition : La mesure de l'accès ou du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) transmises par les employeurs à l'ACOSS et la CCMSA, et des données de Pôle emploi (pour les emplois non-salariés, salariés de particuliers employeurs, salariés en contrat de droit public ou de droit d'un pays étranger). Le nombre de reprises d'emploi correspond au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B ayant eu une DPAE d'un mois ou plus, sortant des listes en déclarant une reprise d'emploi, ou basculant sous certaines conditions en catégories C ou E [cf. Annexe 3 méthode].

1. Etant donné le caractère exceptionnel de l'année 2020, les données de ce trimestre (3<sup>e</sup> trimestre 2021) sont aussi comparées à celles du 3<sup>e</sup> trimestre 2019.

Entre 2020 et 2021, la baisse des reprises d'emploi concerne particulièrement les jeunes de moins de 25 ans (-7,3% par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre 2020). Sur ce public, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A ou B est cependant en baisse de 12,5%, ainsi le taux mensuel moyen d'accès à l'emploi est en hausse de 0,8 point sur la période. Dans le même temps, les reprises d'emploi des personnes de 50 ans et plus augmentent de 6,0% et leur taux d'accès à l'emploi est en hausse de 0,5 point.

Au 3<sup>e</sup> trimestre 2021, 763 200 demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an (-3,7% sur un an) et 495 200 demandeurs d'emploi inscrits depuis un an et plus (+1,9%) ont connu un retour à l'emploi d'un mois ou plus. Quelle que soit la tranche d'ancienneté, le taux d'accès à l'emploi est ainsi en hausse sur un an (+0,6 pt).

Enfin par rapport à 2019, le nombre de retours à l'emploi augmente pour toutes les catégories d'âge et en particulier les jeunes de moins de 25 ans (+9,5% par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre 2019). Sur ce public, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A ou B est en baisse de 3,6%, ainsi le taux mensuel moyen d'accès à l'emploi est en hausse de 1,7 point. Les reprises d'emploi augmentent également pour les autres tranches d'âge, respectivement de 3,5% et 9,6% pour les personnes de 25 à 49 ans et celles de 50 ans et plus, se traduisant par une hausse du taux d'accès à l'emploi sur ces classes d'âge.

#### TABLEAU 1

### NOMBRE DE REPRIS D'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN CATÉGORIES A OU B SELON LES CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

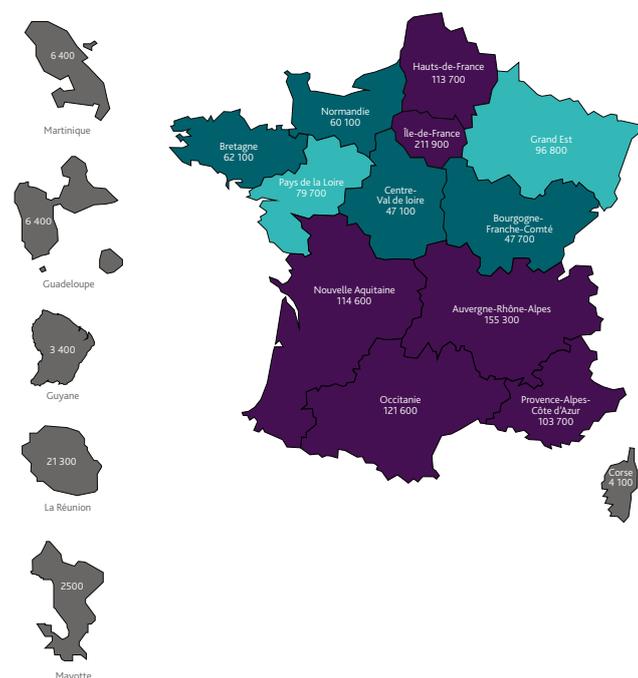
	T3 2021	T3 2020	Evolution	Taux mensuel moyen* au T3 2021 (évolution par rapport à T3 2020)	T3 2019	Evolution	Taux mensuel moyen* au T3 2021 (évolution par rapport à T3 2019)
<b>Nombre de reprises d'emploi pour les demandeurs d'emploi en catégories A et B</b>	<b>1 258 400</b>	<b>1 278 800</b>	<b>-1,6%</b>	<b>9,7% (+0,6 pt)</b>	<b>1 191 300</b>	<b>5,6%</b>	<b>9,7% (+0,6 pt)</b>
<b>dont demandeurs d'emploi de moins de 25 ans</b>	245 100	264 300	-7,3%	14,4% (+0,8 pt)	223 900	9,5%	14,4% (+1,7 pt)
<b>de 25 à 49 ans</b>	793 100	806 700	-1,7%	10,3% (+0,7 pt)	766 400	3,5%	10,3% (+0,6 pt)
<b>de 50 ans ou plus</b>	220 200	207 800	6,0%	6,1% (+0,5 pt)	201 000	9,6%	6,1% (+0,4 pt)
<b>depuis moins d'un an</b>	763 200	792 800	-3,7%	10,8% (+0,6 pt)	740 900	3,0%	10,8% (+0,7 pt)
<b>depuis un an ou plus</b>	495 200	486 000	1,9%	8,3% (+0,6 pt)	450 400	9,9%	8,3% (+0,6 pt)
<b>hommes</b>	622 300	633 300	-1,7%	9,9% (+0,6 pt)	585 600	6,3%	9,9% (+0,6 pt)
<b>femmes</b>	636 100	645 500	-1,5%	9,5% (+0,6 pt)	605 700	5,0%	9,5% (+0,7 pt)

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA) pour le calcul du nombre de retour à l'emploi. Statistique mensuelle du marché du travail (STMT, Pôle Emploi) pour le nombre de DEFM au dénominateur du taux mensuel moyen. - Données brutes, France entière

\*Le taux mensuel moyen sur un trimestre correspond au nombre mensuel moyen de reprises d'emploi rapporté au nombre mensuel moyen de demandeurs d'emploi en catégories A ou B sur le trimestre.

## LE NOMBRE DE REPRIS AU NIVEAU RÉGIONAL

Les régions qui présentent le nombre de reprises d'emploi le plus important au 3<sup>e</sup> trimestre 2021 sont l'Île de France et l'Auvergne-Rhône-Alpes [cf. Carte 1].



#### CARTE 1

### NOMBRE DE REPRIS D'EMPLOI AU 3<sup>e</sup> TRIMESTRE 2021 PAR RÉGION

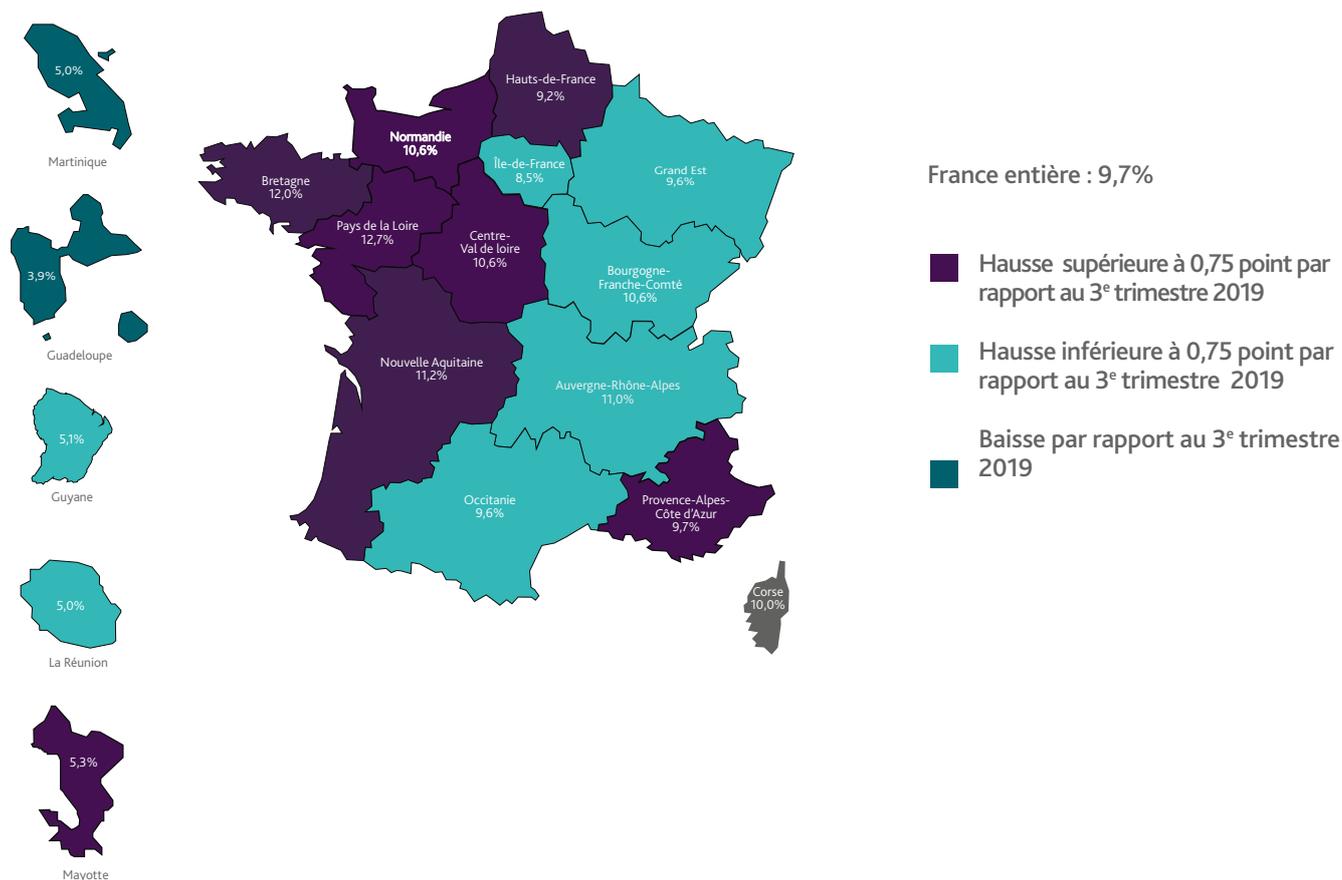
France entière : 1 0162 400

- Plus de 100 000
- 70 000 à 100 000
- 40 000 à 70 000
- Moins de 40 000

La carte 2 représente le nombre de reprises d'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B par région au 3<sup>e</sup> trimestre 2021, ce qui permet d'apprécier réellement la propension à retrouver un emploi. Ainsi, le taux d'accès est bien plus élevé en région Pays de la Loire (12,7%), Bretagne (12,0%) et en Nouvelle-Aquitaine (11,2%).

Entre le 3<sup>e</sup> trimestre 2019 et le 3<sup>e</sup> trimestre 2021, hormis la Guadeloupe et la Martinique, toutes les régions de France ont connu une hausse du taux d'accès à l'emploi. [cf. Carte 2 et tableau 2 en annexe 1].

**CARTE 2**  
**NOMBRE DE REPRIS D'EMPLOI RAMENÉ AU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI EN CATÉGORIES A OU B**  
**PAR RÉGION AU 3<sup>e</sup> TRIMESTRE 2021**



Léo LACHKAR  
 Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

# ANNEXE 1

## RÉPARTITION RÉGIONALE DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI

**TABLEAU 2**  
**RÉPARTITION RÉGIONALE DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI AUX 3<sup>E</sup> TRIMESTRES 2019 ET 2021**

Région	3 <sup>e</sup> trimestre 2021			3 <sup>e</sup> trimestre 2020			3 <sup>e</sup> trimestre 2019		
	Taux	Nombre de reprises d'emploi	DEFM AB en moyenne sur le trimestre	Taux	Nombre de reprises d'emploi	DEFM AB en moyenne sur le trimestre	Taux	Nombre de reprises d'emploi	DEFM AB en moyenne sur le trimestre
Auvergne-Rhône-Alpes	11,0%	155 300	468 300	10,4%	159 000	509 600	10,4%	146 800	472 700
Bourgogne-Franche-Comté	10,6%	47 700	149 500	10,3%	50 700	164 100	10,0%	46 800	155 400
Bretagne	12,0%	62 100	173 100	11,4%	65 600	192 300	11,0%	59 300	180 300
Centre-Val de Loire	10,6%	47 100	148 100	10,1%	47 800	158 600	9,8%	45 500	155 300
Corse	10,0%	4 100	13 800	12,8%	6 400	16 600	8,6%	3 700	14 400
Grand Est	9,6%	96 800	334 700	9,1%	98 300	360 700	8,9%	90 200	338 800
Guadeloupe	3,9%	6 400	55 000	4,2%	7 300	57 400	4,1%	7 100	57 600
Guyane	5,1%	3 400	22 500	4,1%	2 900	23 500	4,7%	3 300	23 600
Hauts-de-France	9,2%	113 700	413 500	8,6%	116 400	448 900	8,2%	106 400	430 700
Ile de France	8,5%	211 900	835 700	7,5%	198 500	885 200	8,4%	201 700	798 900
La Réunion	5,0%	21 300	142 300	4,7%	21 200	148 800	4,3%	19 200	150 100
Mayotte	5,3%	2 500	15 400	5,0%	1 900	12 400	4,3%	1 800	13 800
Martinique	5,0%	6 400	42 400	5,6%	7 500	45 100	5,2%	7 100	45 500
Normandie	10,6%	60 100	189 400	9,8%	61 900	210 500	9,7%	57 800	199 100
Nouvelle Aquitaine	11,2%	114 600	340 900	10,6%	119 600	375 300	10,3%	109 200	352 400
Occitanie	9,6%	121 600	423 800	9,1%	124 000	455 100	8,9%	113 900	425 200
Pays de la Loire	12,7%	79 700	208 900	11,6%	82 000	235 900	11,6%	75 100	216 500
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9,7%	103 700	357 400	9,2%	107 800	388 600	8,8%	96 400	365 300
<b>National</b>	<b>9,7%</b>	<b>1 258 400</b>	<b>4 334 700</b>	<b>9,1%</b>	<b>1 278 800</b>	<b>4 688 600</b>	<b>9,0%</b>	<b>1 191 300</b>	<b>4 395 600</b>

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acoss - CCMSA) pour le calcul du nombre de retour à l'emploi, STMT pour le nombre de DEFM AB. Données brutes, France entière

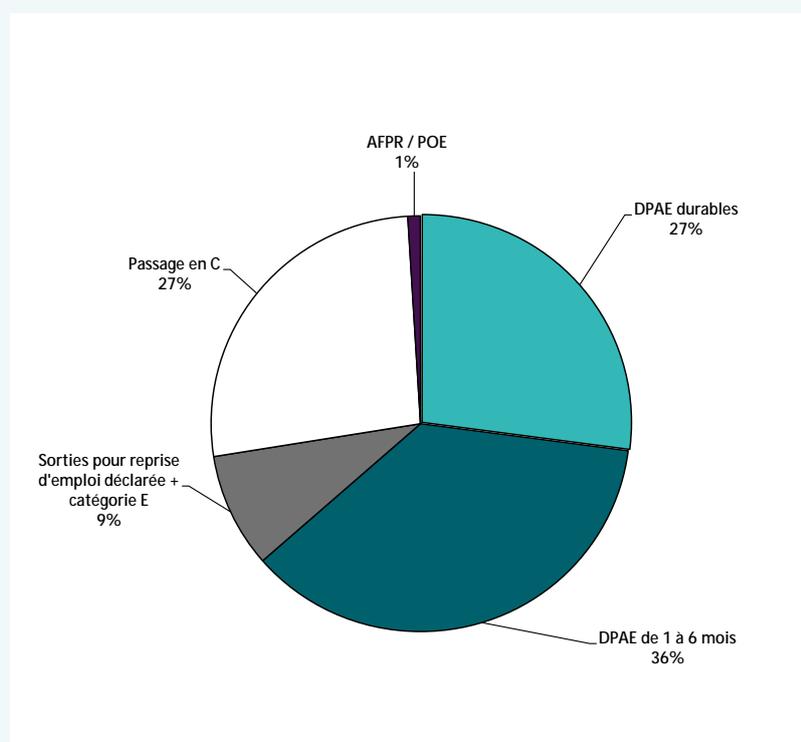
## ANNEXE 2

### COMPOSITION DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI

Les déclarations préalables à l'embauche d'un mois ou plus représentent 65% des reprises d'emploi au deuxième trimestre 2021 [cf. Graphique 2].

Près de 25% des reprises d'emploi sont repérées par une bascule en catégorie C<sup>2</sup>, et environ 9% par une reprise d'emploi déclarée ou bascule en catégorie E<sup>3</sup>. Les passages en Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) ou en Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) individuelle contribuent de façon très faible au nombre de reprises d'emploi (environ 1%).

#### GRAPHIQUE 2 COMPOSITION DES REPRISES D'EMPLOI



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA).  
Données brutes, France entière

2. Certaines de ces bascules en catégorie C sont associées à une DPAE d'emploi intérimaire (pour lesquelles la durée n'est pas renseignée). Cela représente en moyenne de l'ordre de 9% des reprises d'emploi. En revanche, lorsque les bascules en catégorie C sont associées à une DPAE en CDD de moins d'un mois, elles ne sont pas comptabilisées dans cet indicateur.

3. L'ordre de priorité dans la construction du nombre de reprises d'emploi explique la faible proportion de sorties pour reprise d'emploi déclarée. En effet, un demandeur qui possède une DPAE et renseigne dans le même temps une sortie pour reprise d'emploi sera compté dans le nombre de reprises d'emploi comme possédant une DPAE.

## ANNEXE 3

Les informations présentes dans le système d'information de Pôle emploi ne suffisent pas, à elles seules, à repérer correctement l'ensemble des retours vers l'emploi des demandeurs d'emploi. En effet, certains demandeurs d'emploi retrouvant un emploi cessent d'actualiser leur inscription et sortent ainsi des listes, sans pour autant déclarer à Pôle emploi la reprise d'emploi. L'enquête trimestrielle réalisée par Pôle emploi et la Dares sur les sortants des listes montre ainsi qu'environ la moitié des sortants pour défaut d'actualisation, et un tiers des sortants pour radiation administrative (le plus souvent après une non réponse à convocation), sont en fait des sorties pour reprise d'emploi. (Pour plus d'information consulter <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/les-sortants-des-listes-de-demandeurs-demploi-inscrits-pole-emploi>)

### DESCRIPTION DE LA DPAE

La DPAE est une déclaration obligatoire, qui doit être transmise à l'Acoss ou à la CCMSA par l'employeur dans les huit jours qui précèdent l'embauche. Les DPAE concernent l'ensemble des embauches, à l'exception des particuliers employeurs ou des employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public<sup>4</sup>. On estime généralement que l'embauche est effective pour plus de 95% des DPAE déposées. (Pour plus d'information consulter <https://www.urssaf.org/home/observatoire-economique/publications/acoss-stat/2021/acoss-stat-n319.html>)

La DPAE comprend des informations sur :

- l'établissement recruteur (identification, secteur d'activité) ;
- le salarié (identification, sexe, âge) ;
- le contrat de travail (nature, durée et date d'embauche).

Les établissements de travail temporaire transmettent en début de mission une DPAE spécifique. Celle-ci ne comprend pas la durée de la mission d'intérim.

### LA MESURE DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI

Les DPAE n'étant pas exhaustives, le nombre de reprises d'emploi est construit en complétant l'information contenue dans les DPAE par d'autres informations disponibles dans les fichiers de Pôle emploi. Seuls les retours à l'emploi pour une durée supérieure ou égale à un mois sont pris en compte.

Le nombre de reprises d'emploi pour le mois M est ainsi mesuré comme le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B<sup>5</sup> au cours du mois M-1 qui :

- ont une DPAE de plus d'un mois (CDI ou CDD de plus d'un mois) au cours du mois M, ou M+1 (sans être inscrit en catégories A ou B en M) ;
- ou sont repérés comme reprenant un emploi de plus d'un mois au cours du mois M parce qu'ils :
  - sont sortis des listes pour reprise d'emploi déclarée au cours du mois M ;
  - ou ont basculé en catégorie E au cours du mois M ;
  - ou ont basculé en catégorie C au cours du mois M sans revenir en catégories A ou B au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1<sup>6</sup>
  - sont entrés en AFPR ou en POE individuelle, ces actions étant conditionnelles à un engagement de recrutement.

L'ensemble de ces règles est appliquée de façon à éviter tout double compte (reprise d'emploi durable mesurée deux mois successifs pour une même reprise d'emploi). De plus, lorsque la reprise d'emploi est repérée par une sortie des listes pour reprise d'emploi déclarée, ou une bascule en catégorie C ou E, elle n'est pas prise en compte lorsqu'elle est associée à une DPAE de moins d'un mois.

Cet indicateur permet ainsi d'approcher précisément le nombre de reprises d'emploi à partir de données administratives, disponibles rapidement et sur un champ exhaustif.

4. En revanche, l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé.

5. Cf. infra pour la définition des catégories de demandeurs d'emploi.

6. Ce seuil de 70 h vise à limiter la prise en compte de passages de catégorie B en catégorie C due à une légère augmentation de la durée travaillée d'un mois à l'autre dans un même emploi.

## LES CATÉGORIES STATISTIQUES DE DEMANDEURS D'EMPLOI

On distingue les 5 catégories suivantes de demandeurs d'emploi :

- **Catégorie A** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi au cours du mois.
- **Catégorie B** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois).
- **Catégorie C** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois).
- **Catégorie D** : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP) ou en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi.
- **Catégorie E** : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

Directeur de la publication  
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction  
Cyril NOUVEAU

Réalisation  
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,  
1 avenue du Docteur Gley  
75987 Paris cedex 20

[www.pole-emploi.org](http://www.pole-emploi.org)



ISSN 2555-8404